

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n°: 2011-001**

## ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Monsieur Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n°: 2011-002**

## ***Adoption de l'ordre du jour***

Proposé par : ..... Unanimité :   
Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'approuver** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire, tel que  
déposé par le greffier;

ADOPTÉ

\* Avec le retrait des points suivants:

\* Avec l'ajout des points suivants:

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n°: 2011-003**

## ***Adoption du procès-verbal***

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 12 avril 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : ..... Unanimité :   
Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 12 avril 2011, tel que rédigé;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-004

## **Comptes payables**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois d'avril 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

<b>Chèques numéros</b>	<b>Montants</b>
61272 à 61... incl.	..... \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-005.1

***Adoption du règlement n° 637-9  
Augmentation du fonds de roulement***

**Attendu** la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

**Attendu** que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 637-9 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

**Attendu** que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement n° 637-9 modifiant le règlement n° 637 et ses amendements aux fins de majorer à 1 360 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-005.2

***Adoption du règlement n° 865  
Constituant un Comité consultatif en environnement***

**Attendu** la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

**Attendu** que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 865 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

**Attendu** que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement n° 865 constituant un Comité consultatif en environnement;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n°: 2011-005.3**

***Avis de motion du règlement n° 3900-1  
Modifiant l'annexe F du règlement n° 3900***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 3900 aux fins de modifier l'annexe F;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n°: 2011-005.4**

***Avis de motion du règlement n° 866***

***Règlement relatif à l'autorisation, l'utilisation et l'entretien des systèmes d'installation septique à traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet***

M..... donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement relatif à l'autorisation, l'utilisation et l'entretien des systèmes d'installation septique à traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-006.1**

***Adjudication de soumission  
Collecte des résidus domestiques dangereux***

**Attendu** que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sous forme d'invitation pour la collecte itinérante de ses résidus domestiques dangereux qui aura lieu le 4 juin 2011;

**Attendu** que la Municipalité a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant de la soumission (excluant les taxes)</b>
Chem Tech Environnement inc., Côteau-du-Lac	9 948,60 \$
Newalta, Châteauguay	13 640,74 \$
CRI Environnement inc., Côteau-du-Lac	14 132,65 \$

**Attendu** que l'offre ci-haut provenant de la firme Chem Tech Environnement inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Proposé par : ..... Unanimité :

Secondé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la collecte itinérante des résidus domestiques dangereux soit confiée à la firme Chem Tech Environnement inc., considérant que sa soumission, au montant de 9 948,60 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-006.2

## ***Adjudication de soumission Clôture - parc des Saisons***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sous forme d'invitation pour la fourniture et l'installation d'une clôture au parc des Saisons;

**Attendu** qu'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées, à savoir:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût (excluant les taxes)</b>
Clôture Fortin	25 799,00 \$
Clôtures Clobec inc.	27 125,91 \$

**Attendu** que l'offre de "Clôture Fortin", s'est avérée conforme et la plus avantageuse;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :

..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la fourniture et l'installation d'une clôture au parc des Saisons soient confiées à "Clôture Fortin" pour un montant de 25 799,00 \$ excluant les taxes, concernant que son offre s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-007.1

***Fermeture temporaire du boulevard Ste-Anne  
Modification à la signalisation***

**Attendu** que le 11 septembre prochain, une journée portes ouvertes sur les fermes est organisée en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles du Québec;

**Attendu** que 10 000 visiteurs sont attendus à Sainte-Anne-des-Plaines pour cet événement;

**Attendu** qu'il y aura lieu de fermer temporairement le boul. Ste-Anne et la 2<sup>e</sup> Avenue;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la fermeture temporaire du boulevard Ste-Anne, entre la 2<sup>e</sup> Avenue et la 3<sup>e</sup> Avenue, et ce, de 9 h à 17 h;

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise aussi la fermeture temporaire de la 2<sup>e</sup> Avenue, entre le boul. Ste-Anne et la rue Chaumont, et ce, de 9 h à 17 h;

**Que** le stationnement soit interdit aux endroits suivants :

- Rue Therrien, des deux côtés, du boul. Ste-Anne à la rue des Cèdres;
- Rue des Cèdres, des deux côtés, de la rue Therrien au boul. Ste-Anne;

**Que** l'ajout d'un arrêt obligatoire temporaire (seulement pour cette journée) soit installé sur la 5<sup>e</sup> Avenue, dans les deux sens, à l'intersection de la rue St-Joseph;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec, au Service de sécurité incendie, au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-007.2

## ***Engagement de personnel - pompiers***

**Attendu** le départ de plusieurs pompiers à temps partiel;

**Attendu** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de pompiers surnuméraires afin de compléter les équipes;

**Attendu** que des offres d'emplois ont été publiées dans divers journaux et sites internet;

**Attendu** les recommandations du comité de sélection;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**De procéder** à l'embauche des personnes suivantes à titre de pompiers surnuméraires, à savoir: Messieurs Daniel Rodrigue, Miguel Charbonneau, Dany Simard et Tommy Laurin-Lampron;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-007.3**

## ***Offre de service - schéma de couverture de risques***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé, à la MRC Thérèse-De Blainville, une offre de service visant à assumer la coordination régionale de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, par le biais de son directeur du Service de sécurité incendie;

**Attendu** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2011;

**Attendu** que l'offre de service de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a été acceptée par la MRC Thérèse-De Blainville le 20 avril 2011, par sa résolution portant le numéro 11-68;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à conclure l'entente confiant le rôle de coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC Thérèse-De Blainville au directeur du Service de sécurité incendie, le tout selon les modalités de l'offre de service datée du 10 février 2011;

**Que** le directeur général et greffier de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisé à signer les documents relatifs à cette entente;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-007.4

***Engagement de personnel***  
***Coordonnateur aux sports et développement communautaire***

**Attendu** que la création d'un nouveau poste de coordonnateur aux sports et développement communautaire nécessite l'embauche d'une personne pour occuper ce poste;

**Attendu** que des offres d'emplois ont été publiées dans divers journaux et sites internet;

**Attendu** les recommandations du Comité de sélection;

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Maxime Thérien, pour occuper le poste de coordonnateur aux sports et développement communautaire, à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés municipaux de la ville;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-007.5

## ***Cession de lots - ancienne voie publique***

**Attendu** le redressement de la route 335 dans le secteur de "la courbe La Plaine";

**Attendu** que le terrain constitué de l'ancien tracé de la route 335 est propriété de la municipalité conformément à la Loi sur la Voirie;

**Attendu** qu'il y a lieu de céder ces parties de terrain aux propriétaires riverains;

**Attendu** que le Conseil municipal a décrété la fermeture des parcelles de rues visées par la présente transaction;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines cède à "Les Fermes Belvache s.e.n.c."  
les lots 4 779 303 et 4 779 487 du cadastre du Québec;

**Que** le prix de vente soit fixé à 1,00 \$;

**Que** le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de vente à être  
préparé par le notaire désigné par l'acquéreur, aux frais de ce dernier;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-007.6**

***Autorisation spéciale pour permettre  
la tenue des festivités de la Fête nationale***

**Attendu** que dans le cadre de la Fête nationale, des spectacles musicaux avec vente de boisson et d'articles promotionnels ainsi qu'un feu d'artifice se tiendront au parc des Méandres;

**Attendu** que le règlement municipal numéro 4000 concernant la paix, l'ordre public et le bien-être, décrète que les parcs municipaux doivent être fermés entre 23h15 et 7h00 tous les jours;

**Attendu** que le Conseil municipal peut, par résolution, fixer des heures de fermeture différentes pour un ou plusieurs parcs;

**Attendu** qu'en vertu du règlement n° 3700 concernant la prévention des incendies, les feux en plein air sont interdits sur tout le territoire de la municipalité;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** dans le cadre des activités de la Fête nationale qui se tiendront le 23 juin 2011, le Conseil municipal autorise la tenue de spectacles musicaux, la vente de boisson et d'articles promotionnels ainsi qu'un feu d'artifice et fixe l'heure de fermeture du parc des Méandres à 1 h le 24 juin 2011;

**Que** copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-007.7**

***Autorisation de fermeture temporaire de la rue des Saisons  
dans le cadre des activités de la Fête nationale***

**Attendu** que dans le cadre de la Fête nationale, des activités sont prévues le 23 juin 2011 au parc des Méandres et qu'il y aurait lieu de fermer la rue des Saisons pour assurer une plus grande sécurité aux participants;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la fermeture de la rue des Saisons, soit à partir du stationnement de l'école secondaire du Harfang jusqu'à l'intersection des rues des Saisons et des Frênes, le 23 juin 2011 de 19 h à 1 h pour les activités de la Fête nationale;

**Que** copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-007.8**

## ***Autorisation de signature***

### ***Protocole d'entente avec l'Association de hockey féminin des Laurentides***

**Attendu** que le hockey féminin répond à un besoin réel de la communauté et qu'il est important de maintenir une structure permettant sa pratique sur le territoire des Laurentides;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire adhérer à l'Association de hockey féminin des Laurentides et qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente à cet effet;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à se joindre aux villes partenaires signataires du protocole d'entente avec l'Association de hockey féminin des Laurentides,

**Qu'il soit** autorisé une compensation de l'ordre de 460 \$ par participantes de la municipalité, pour l'année 2011-2012, conformément au tableau C de l'annexe 1 dudit protocole;

**Que** le maire et le greffier soient autorisés à signer le protocole existant, lequel est en vigueur pour les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-007.9

## ***Modification à la signalisation***

**Attendu** les recommandations du Comité de signalisation, suite à sa réunion tenue le 28 avril 2011;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier la signalisation en conséquence;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'ajouter** deux nouvelles traverses de piétons aux endroits suivants :

- 3<sup>e</sup> Avenue, à l'intersection de la rue des Cèdres (côté nord-ouest)
- Rue des Cèdres, à l'intersection de la 3<sup>e</sup> Avenue (côté sud-ouest)

**D'ajouter** deux arrêts obligatoires, dans les deux sens, sur le chemin Trait-Carré à l'intersection de la montée Morel;

**D'autoriser** le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette signalisation;

**De transmettre** copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-007.10**

## ***Nomination des membres du Comité consultatif en environnement (CCE)***

**Attendu** l'adoption du règlement n° 865 constituant un comité consultatif en environnement;

**Attendu** que, selon les modalités dudit règlement, il y a lieu de nommer des membres pour constituer ce comité;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** les personnes suivantes soient nommés pour siéger sur le Comité consultatif en environnement :

- Valérie Gélinas jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Émilien Morin jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012
- André Charbonneau jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Joan Boily jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Alexandre Lepage jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Michel Morency jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Maxime Laliberté jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013

**Que** Madame la Conseillère Julie Bellerose soit désignée par le Conseil municipal pour siéger sur ledit comité;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-007.11

***Demande à Hydro-Québec  
Ajout d'un luminaire***

**Attendu** que l'éclairage de la section de la rue Bernard située entre les rues Mathias et de la Paix est inadéquat;

**Attendu** que l'ajout d'un luminaire est requis pour assurer un éclairage adéquat du secteur;

**Attendu** qu'il y a lieu de demander à Hydro-Québec de procéder à un tel ajout;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**De transmettre** une demande à Hydro-Québec concernant l'ajout d'un luminaire de type 100 watts sur le poteau du réseau d'utilité publique situé sur la rue Bernard, entre les rues Mathias et de la Paix;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte de défrayer les coûts relatifs à cette installation;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-007.12**

***Engagement de personnel - projet particulier  
Service des Travaux publics***

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire créer un poste temporaire au sein du Service des Travaux publics dans le cadre d'un projet particulier;

**Attendu** la recommandation d'embauche du Comité de sélection;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** Monsieur Jérôme Blanchette soit engagé en tant que journalier, dans un poste temporaire au sein du Service des Travaux publics, et ce, dans le cadre d'un projet particulier, à savoir l'entretien des parcs et espaces verts;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le:** 10 mai 2011

**Motion n°:** 2011-007.13

## **Acquisition de lots - parties des lots 2 082 846 et 2 082 847**

**Attendu** le projet de construction d'un centre de la petite enfance sur les lots 2 082 846 et 2 082 847;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire profiter de l'occasion pour acquérir une partie du terrain concerné afin de réaliser le réaménagement de l'intersection de la 6<sup>e</sup> Avenue et du boulevard Ste-Anne;

**Attendu** l'accord de principe survenu entre les parties concernées;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'acquérir** les parties de lots 2 082 846 et 2 082 847 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 162 m<sup>2</sup>, le tout tel que démontré au plan descriptif de Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, en date du 9 mai 2011 et portant le numéro 3202 de ses minutes;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-007.14**

***Autorisation de signature - permis d'occupation  
Plaque de compostage***

**Attendu** que l'entente avec le gouvernement fédéral concernant le site de compostage situé sur la réserve pénitentiaire de Sainte-Anne-des-Plaines prend fin en mai 2011;

**Attendu** que les autorités fédérales désirent renouveler cette entente pour une période d'un (1) an;

**Attendu** le projet de permis d'occupation préparé à cet effet;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à conclure une entente avec sa Majesté la Reine du Chef du Canada, concernant l'exploitation par la municipalité de la plaque de compostage et de "désensachage" de l'Établissement Ste-Anne-des-Plaines, le tout selon le projet préparé par les autorités fédérales et signé par la sous-commissaire régionale, Madame Johanne Vallée;

**Que** le maire soit autorisé à signer tous les documents relatif à cette entente afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-008.1**

## ***Dépôt de rapports divers et procès-verbaux***

Proposé par : ..... Unanimité :   
Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'accepter** le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - avril 2011
- Estimation et rapport budgétaire au 30 avril 2011
- Rapport des permis de construction du mois d'avril 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 avril 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 28 avril 2011
- Rapport Tricentris

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.1**

## ***Adoption du règlement n° 697-11***

Proposé par : ..... Unanimité :   
Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement numéro 697-11 visant à modifier la réglementation municipale en :

- créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur du Faubourg, lequel comprend les rues St-Édouard et St-Isidore, une partie de la rue St-Joseph (entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> Avenue) et une partie des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Avenue;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.2**

## ***Adoption du règlement n° 697-12***

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :

..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement numéro 697-12 visant à modifier la réglementation municipale en :

- créant un plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au secteur des condominiums situés sur la montée Morel;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.3**

## ***Adoption du règlement n° 697-A-1***

Proposé par : .....

Unanimité :

Appuyé par : .....

Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le règlement numéro 697-A-1 visant à modifier le règlement n° 697 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au centre-ville;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Tenue le: 10 mai 2011

Motion n° : 2011-009.4

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### ***Adoption du second projet de règlement n° 864 Règlement sur les usages conditionnels***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le second projet de règlement numéro 864 visant l'adoption  
d'un nouveau règlement sur les usages conditionnels;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.5**

## ***Avis de motion du règlement n° 864***

M.....donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender la réglementation municipale en visant l'adoption d'un nouveau règlement sur les usages conditionnels;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.6**

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.  
Rénovations au 148, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'à la suite des recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 16 mars dernier, une nouvelle demande de permis de construction a été présentée pour la rénovation de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, située au 148, boul. Ste-Anne;

**Attendu** qu'un plan portant le numéro de dossier 09-260, réalisé par Jean-Marc Coursol, architecte, corrigé en date du 30 mars 2011 et du 5 avril 2011, a été déposé pour fins d'étude;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée située au 148, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.7**

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.  
Enseigne apposée à plat sur le mur - 190, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une nouvelle demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 190, boul. Ste-Anne, annonçant l'agence immobilière Royal Lepage et qu'un nouveau modèle d'enseigne a été déposé pour fins d'étude;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne apposée à plat sur le mur au 190, boul. Ste-Anne, annonçant l'agence immobilière Royal Lepage, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.8**

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.  
Fenêtres au 188, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la rénovation de la façade du 188, boul. Ste-Anne, soit le changement de deux fenêtres;

**Attendu** que le modèle suggéré est le numéro S3 de la série Baffin Hydride, de couleur blanche et sans le motif intérieur des fenêtres;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation de la façade au 188, boul. Ste-Anne, soit le changement de deux fenêtres, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.9**

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.  
Construction d'un deuxième entrepôt au 51, rue des Menuisiers***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la construction du deuxième entrepôt au 51, rue des Menuisiers;

**Attendu** qu'un plan portant le numéro de dossier 08-191, réalisé et scellé par Mireille Asselin, architecte, en date du 20 janvier 2009, a été déposé pour fins d'étude;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet de l'article 4.5.2.18 du règlement n° 540;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 540;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction du deuxième entrepôt au 51, rue des Menuisiers, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.10**

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.  
Résidence unifamiliale au 58, rue Champêtre***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 801 785 du cadastre du Québec, soit le futur 58, rue Champêtre;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-6;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-6;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 801 785, soit le futur 58, rue Champêtre, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.11**

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.  
Logement intergénérationnel au 114, rue Racine***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par la propriétaire pour aménager un logement intergénérationnel au 114, rue Racine, afin d'y loger son fils;

**Attendu** que le projet est soumis aux dispositions du règlement n° 697-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables aux habitations;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697-1;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....  
adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour l'aménagement d'un logement intergénérationnel au 114, rue Racine, afin d'y loger le fils de la propriétaire, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution ;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier

Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.12**

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.  
Rénovations au 169, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la rénovation de la façade du 169, boul. Ste-Anne;

**Attendu** que le projet consiste à changer trois fenêtres au rez-de-chaussée du côté de la 3<sup>e</sup> Avenue et deux fenêtres situées à l'arrière de l'immeuble, pour des fenêtres à guillotine, en bois, de fabrication artisanale;

**Attendu** qu'il est prévu de peindre le bois et la tôle des façades avant, latérales et arrière avec des couleurs historiques;

**Attendu** que le projet inclut également l'aménagement, en façade, d'une terrasse 18 pieds par 20 pieds, en pavé-uni brun et l'installation d'une cheminée extérieure pour la torréfaction, laquelle sera recouverte de canexel dont la couleur s'agencera avec la brique;

**Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation de l'immeuble situé au 169, boul. Ste-Anne, sous réserve de modifier le choix de la couleur pour la tôle afin de mieux s'harmoniser avec la couleur de la brique, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.13**

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.  
Abattage de deux épinettes au 129, boul. Ste-Anne***

**Attendu** qu'une demande de certificat d'autorisation a été présentée pour abattre deux épinettes situées devant l'église paroissiale située au 129, boul. Ste-Anne;

**Attendu** que le motif avancé par les requérants est le manque de visibilité de l'église;

**Attendu** que le rapport de l'agent d'inspection en environnement mentionne que la tête de l'épinette de gauche est morte et que son abattage est justifié;

**Attendu** que ce même rapport mentionne que l'épinette de droite est en santé et ne rencontre pas les critères mentionnés au règlement d'urbanisme pour autoriser un abattage;

**Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande, à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande rencontre en partie les critères et objectifs du règlement n° 697;

**Attendu** que les requérants se sont engagés à procéder à une plantation de remplacement;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte en partie la requête présentée pour abattre deux épinettes en façade de l'église, soit en autorisant l'abattage de l'épinette de gauche seulement, la tête de l'arbre étant morte, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.14**

***Demande de dérogation mineure  
421, rue du Hameau***

**Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée, après l'émission d'un permis de construction, pour l'empiètement dans la marge avant secondaire du bâtiment principal situé au 421, rue du Hameau;

**Attendu** que la marge avant à respecter dans ce secteur est de 6 mètres et que la partie arrière du bâtiment principal a une marge avant secondaire de 5,85 mètres;

**Attendu** que la dérogation mineure demandée est de 0,15 mètre;

**Attendu** que les dispositions prévues à l'article 4.6.6.4 concernant la marge avant minimale à respecter peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, et ce, tel qu'indiqué à la sous-section 2.4.6 du règlement d'urbanisme n° 540;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la dérogation mineure demandée pour un empiètement de 0,15 mètre dans la marge avant secondaire du bâtiment principal situé au 421, rue du Hameau, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.15**

***Demande de dérogation mineure  
166, rue Willie***

**Attendu** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée, avant l'émission d'un permis de construction, pour l'empiètement dans la marge arrière du garage attaché projeté au 166, rue Willie;

**Attendu** que la marge arrière à respecter dans ce secteur est de 7,5 mètres et que le garage attaché projeté sera à 5,14 mètres de la ligne arrière de lot;

**Attendu** que la dérogation mineure demandée est de 2,36 mètres;

**Attendu** que les dispositions prévues à l'article 4.6.6.4 concernant la marge arrière minimale à respecter peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, et ce, tel qu'indiqué à la sous-section 2.4.6 du règlement d'urbanisme n° 540;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande;

**Attendu** que le bâtiment principal a bénéficié d'une dérogation mineure de 2,36 mètres lors de sa construction en raison de l'étroitesse des terrains sur la rue Willie;

**Attendu** que le garage attaché est situé dans l'alignement du bâtiment principal;

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte la dérogation mineure pour un empiètement de 2,36 mètres dans la marge arrière du garage détaché projeté au 166, rue Willie, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie de la présente résolution;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.16**

## ***Nomination d'un membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme***

**Attendu** qu'en vertu de la sous-section 2.1.3 du règlement d'urbanisme n° 540, les membres faisant partie du Comité consultatif d'urbanisme sont nommés par le Conseil municipal;

**Attendu** que la durée du mandat de chaque membre est déterminée par la sous-section 2.1.8 de ce même règlement;

**Attendu** qu'un siège est devenu vacant suite à la démission d'un membre siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme et que ce mandat se doit d'être remplacé;

Proposé par : ..... Unanimité :

Secondé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines nomme Monsieur Denis Renaud en remplacement de Monsieur Michel Phaneuf, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, jusqu'au 15 novembre 2011;

ADOPTÉ

# Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

bureau du greffier  
Extrait du procès-verbal d'une séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**Tenue le: 10 mai 2011**

**Motion n° : 2011-009.17**

***Adoption du premier projet de règlement n° 860-1  
et fixation de l'assemblée publique de consultation***

Proposé par : ..... Unanimité :

Appuyé par : ..... Mise aux voix :  ..... contre .....

adoptée  rejetée

**D'adopter** le premier projet de règlement numéro 860-1 visant à amender la réglementation d'urbanisme numéro 860 aux fins de changer le plan de zonage en:

- limitant à 1 000 m<sup>2</sup> la superficie de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones H-101, C-103 et H-307;
- limitant à 1 000 m<sup>2</sup> la superficie de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones H-400, H-402, H-509, H-900 et H-1001;
- interdisant tout usage des classes C-10, C-12 et C-13 dans les zones où les habitations ou les classes P-1 ou P-2 sont présentes;
- ajoutant à l'article 656 l'exigence d'aménager une zone tampon entre les classes d'usages du groupe industrie et zone ou aire naturelle;
- ajoutant à l'article 840 l'exigence d'aménager une zone tampon entre les classes d'usages du groupe industrie et zone ou aire naturelle;
- ajoutant une disposition de dimension minimum pour une zone tampon en zone industrielle;
- ajoutant une disposition réglementaire de manière à exiger une analyse de risque en zone industrielle I-2 et I-3;

**De fixer** au mardi 14 juin 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ